

25 janvier 2024

L'IA pour faire « plus de journalisme » c'est la promesse de la direction

L'intelligence artificielle à *Ouest-France* ne s'écrit pas seulement au futur. Quant à l'IA générative, elle fait déjà l'objet de nombreuses expérimentations un peu partout dans l'entreprise et dans l'ensemble du groupe.

En lien avec Saooti, le « text to speech » par exemple, qui consiste à transformer des articles rédactionnels en audio, est déjà visible sur certains articles de la home page du site *ouest-france.fr*. Des « cas d'usage », et POC (*proof of concept*) sont également déployés aux sports, au service informatique et au SR, sur la base du volontariat, avec un « beta test » pour intégrer des blocs résumés en trois points ou encore pour tester la proposition de tags dans Swing. L'IA est aussi en développement dans le reste du groupe aux JDLO (aide à la mise en page), à *20 Minutes*, et à Publihebdos. L'objectif est d'aboutir à la mise à disposition d'un « ChatGPT maison » Intrasipa appelé Muse, hébergé par Microsoft.

Mais tout ça, vous le saviez déjà si vous avez suivi l'épisode *En direct avec la DG* diffusé lundi 22 janvier sur Teams à l'ensemble des salariés.

Code du travail ignoré

Au lendemain de cette communication interne, se déroulait un CSE extraordinaire sur l'intelligence artificielle avec un « état des lieux » à l'ordre du jour.

Quel est le problème ? Le problème c'est que la direction s'assoit allègrement sur le droit. Une nouvelle fois ! En effet, le code du travail (article L2312-8) dispose que le CSE doit être informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment en cas « d'introduction de nouvelles technologies ». La consultation préalable des élus du CSE est « obligatoire » dans l'objectif qu'ils puissent être éclairés sur les conséquences du projet, en raison des répercussions possibles en termes professionnels, déontologiques, d'évolution des emplois et de conditions de travail.

Alors que le dialogue social est affiché comme une priorité, la direction ignore une nouvelle fois ses obligations légales. Nous constatons que le défaut de consultation du CSE sur un tel projet, avec modification des conditions de travail, de santé et de sécurité des salariés, constitue un délit d'entrave. Les élus n'ont pas manqué de le dire en séance à la direction.

« Pas de suppression de postes »

Avant ce rappel à la loi, le président du directoire et le vice-président ont indiqué au CSE que l'IA doit permettre d'alléger le travail des journalistes pour qu'ils et elles puisse « **faire du journalisme** », « **gagner du temps** », « **se focaliser sur des tâches à haute valeur ajoutée** (reportages, enquêtes au long cours) **pour produire plus de contenus originaux, y compris en vidéo et audio** ». Idem pour d'autres services (informatique, marketing, etc.)

L'utilisation de l'IA devra aussi répondre à des enjeux de sécurité et de respect du RGPD. Et à un coût qu'il faut évaluer : une licence payante pour chaque utilisateur.

Et parce que l'IA offre « **de multiples opportunités** », pour reprendre les mots de la direction générale, dans les mois à venir, tous les salariés pourront néanmoins, s'ils le souhaitent et si leur projet est validé par leur manager, bénéficier d'un accès à Muse pour tester ledit projet. Et ce serait là la stratégie *Ouest-France*, et plus généralement du groupe Sipa, pour appréhender l'IA.

Au CSE du 23 janvier, le directoire s'est engagé : « **En aucun cas, des postes ne seront supprimés à la rédaction ni dans les autres secteurs.** » Dont acte. Mais si cette promesse a la même valeur que celles sur le « dialogue social », salarié et représentants syndicaux n'ont pas de quoi être rassurés...

Le SNJ veille au grain

Prochaine échéance pour vos élus : une commission dédiée du CSE devrait voir le jour cette année. Un minimum pour garantir le respect de tous dans une réorganisation des conditions de travail déjà amorcée. La direction promet un bilan d'ici six à neuf mois.

Le SNJ s'engage à suivre ce dossier, en lien avec nos camarades d'autres médias, et à donner des informations régulièrement aux salariés. Et à refuser toute suppression de postes liée à l'IA. Qu'on ne se méprenne pas : le SNJ ne s'oppose pas à l'IA, révolution technologique qui affecte tous les métiers, mais refuse qu'elle s'exerce au détriment des salariés.

Contactez-nous : snj@ouest-france.fr ou contact@snj-of.fr